

Étapes de cheminement et délais – DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

Quoi	Quand	Comment
Admission	Pour les candidates et candidats de l'international : au moins 4-6 mois avant la session visée	Remplir une demande d'admission en ligne et fournir les documents indiqués.
Cheminement au programme <u>Composition (90 crédits)</u> <ul style="list-style-type: none"> • 4 séminaires (12 crédits) • 2 examens de doctorat (6 crédits) • 8 blocs de recherche (72 crédits) PHI-8801 – Activité de recherche – thèse 1 (6 crédits) PHI-8802 – Activité de recherche – thèse 2 (7 crédits) PHI-8803 – Activité de recherche – thèse 3 (7 crédits) PHI-8804 – Activité de recherche – thèse 4 (10 crédits) PHI-8805 – Activité de recherche – thèse 5 (10 crédits) PHI-8806 – Activité de recherche – thèse 6 (10 crédits) PHI-8807 – Activité de recherche – thèse 7 (10 crédits) PHI-8808 – Activité de recherche – thèse 8 (12 crédits) Une moyenne minimale de 3.00/4.33 est exigée pour être admis, demeurer au programme et en diplômé¹.	Maximum 3 sessions à temps complet pour réaliser les séminaires et 4 ans pour les 8 blocs de recherche. **	Bourse de réussite du plan de soutien facultaire. En faire la demande sur Capsule avant la fin de la période de modification de choix de cours prévu au calendrier universitaire . Certaines conditions s'appliquent– article 1.2.
Plan de collaboration	Avant la fin de la 1 ^{ère} session d'inscription (même si inscrit à temps partiel).	Document * à remplir avec sa direction de recherche
Projet de thèse ²	Avant la fin de la 3e session d'inscription (même si inscrit à temps partiel).	Gabarit * à remplir et faire approuver par la direction de recherche et joindre le formulaire Déclaration de l'étudiant *
Examens de doctorat – partie écrite L'étudiante et l'étudiant doivent s'inscrire aux examens : PHI-8000 volet rétrospectif (3 crédits) PHI-8010 volet prospectif (3 crédits)	Avant la fin de la 4e session d'inscription ou avant d'avoir atteint 54 crédits (la première condition remplie s'appliquant).	Remise des 2 volets en version électronique à Johanne Langevin dès que la date de l'épreuve orale aura été convenue entre la direction de recherche et les membres du Comité de thèse.
Examens de doctorat- partie orale ²	Avant la fin de la 5e session d'inscription ou avant d'avoir atteint 72 crédits (la première condition remplie s'appliquant).	

<p>Prélecture de la thèse</p> <p>La direction de recherche soumet à la direction de programmes le choix d'une prélectrice ou un prélecteur de thèse.</p>	<p>Le rapport de prélecture doit être transmis à la direction de programmes dans un délai de 4 à 6 semaines.</p>	<p>Version finale de la thèse selon les normes de la FESP à transmettre à Johanne Langevin en format PDF (et papier sur demande).</p>
<p><u>Dépôt initial de la thèse</u></p> <p>Sur autorisation de la direction de recherche.</p> <p>Être inscrit à temps plein à la session où a lieu le dépôt initial. Voir les dates importantes du calendrier.</p>	<p>À l'intérieur des 4 années suivant la première inscription au programme**</p>	<p>Adresser votre demande d'ouverture de dossier pour le dépôt initial de votre thèse à evaluation@fesp.ulaval.ca en suivant la procédure décrite et en y joignant les formulaires requis.</p>
<p><u>Soutenance de thèse</u></p>	<p>La soutenance a habituellement lieu dans un délai de 30 jours après la réception de l'ensemble des rapports d'évaluation, s'ils sont tous favorables.</p>	<p>Sur autorisation de la direction de programme. Ne nécessite pas d'inscription sauf si des conditions liées à votre statut d'immigration s'appliquent.</p>
<p><u>Dépôt final de la thèse</u></p>	<p>Vous disposez habituellement de 8 semaines pour effectuer les corrections demandées après le dépôt initial et procéder au dépôt final. Ce délai peut aller jusqu'à 12 mois, selon la nature et l'ampleur des corrections à apporter et inclut la période allouée aux personnes désignées pour faire le contrôle des corrections.</p> <p>Lorsque les corrections sont effectuées, vous devez obtenir l'autorisation de procéder au dépôt final auprès des personnes désignées pour en faire le contrôle. Celles-ci disposent d'un délai de 14 à 30 jours pour approuver ou refuser les corrections, selon leur nature.</p>	<p>Sur autorisation de la direction de recherche.</p> <p>Transmettre à l'adresse evaluation@fesp.ulaval.ca la version de sa thèse comportant les corrections exigées par le jury.</p> <p>La FESP s'assure ensuite que la direction de recherche approuve la version définitive du document avant d'autoriser l'émission du diplôme.</p> <p>Un dépôt final effectué 10 jours ouvrables avant la fin du mois, et autorisé par la direction de recherche, permet d'obtenir un diplôme en date de ce mois.</p>

Sanctions :

1. L'étudiant est passible d'une sanction d'exclusion au programme si cette moyenne n'est pas maintenue. Article 5.28 d. Règlement des études
 2. Le respect du délai est une condition de poursuite au programme. Un courriel de courtoisie est envoyé à l'étudiante ou l'étudiant dans un premier temps pour l'aviser. Si ce délai n'est pas respecté, la direction de programmes lui achemine une lettre pour signifier son exclusion du programme. Article 5.31 c. Règlement des études.
- *Disponible sous la plateforme monPortail sous *Études de 2e et 3e cycles en philosophie* et sous *Formulaires*. Transmettre par courriel à [Johanne Langevin](#) les documents dûment remplis et signés.

**Le délai maximal alloué pour terminer le programme est de 7 années. Au-delà de ce délai, le directeur de programme peut autoriser une prolongation sur demande de l'étudiant et sur avis du directeur de recherche (article 5.32 b du Règlement des études).